



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 65718

## Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle, de nouveau, Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le retard pris par la France quant à la rénovation des systèmes de retraite. C'est ainsi qu'après le livre blanc Rocard-Evin (1991), il y eut le rapport Charpin, puis le rapport Teulade. Or, il existe une loi dite « loi Thomas », adoptée par le Parlement en 1995, validée par le Conseil constitutionnel et promulguée par le Président de la République, tendant à la création d'un nouveau système de retraite (fonds de pension), pouvant concerner tous les salariés. Depuis 1997, le Gouvernement a été dans l'incapacité d'appliquer cette loi et encore moins de la faire abroger, malgré diverses tentatives dont l'une a été rejetée par le Conseil constitutionnel, et les engagements de son prédécesseur. Aussi lui demande-t-il s'il n'est pas d'élémentaire civisme que les lois soient appliquées, conformément à la volonté du Parlement, la vigilance du Conseil constitutionnel et la décision du Président de la République.

## Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 65718

**Rubrique :** Retraites : généralités

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** affaires sociales, travail et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 septembre 2001, page 5127